

#88

Avril 2016

LA NEWSLETTER



SOMMAIRE

Séminaire préparateurs physiquesp.1
 Séminaire entraîneurs disponibles p.1
 Salaires minima F1p.2

Périodes de mutation p.2
 Carte professionnelle - RAPPEL ...p.3
 Intersaison F1p.3
 CD TECH XV... p.4
 Le mot d'Olivier NIER.....p.4



Séminaire Préparateurs Physiques

Les 13 et 14 mai prochain, l'IFER, en collaboration avec TECH XV, met en place **2 jours d'échanges** à destination des préparateurs physiques. Impulsé par Gilbert GASCOU et Alexis DEJARDIN, ce séminaire aura pour thème : **l'entraînement à la course de vitesse, de l'athlète au joueur de rugby.**

Le travail s'articulera autour de l'apport technique de **Guy ONTANON**, ancien joueur de basket, professeur d'EPS et entraîneur de sprint de haut niveau (notamment Muriel Hurtis, Christine Arron et Jimmy Vicaut). Vous pouvez retrouver la plaquette de présentation, avec toutes les informations nécessaires, en cliquant sur ce lien. N'hésitez pas à partager l'information avec vos collègues.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Nils **GOUISSET** (nils.gouisset@techxv.org) ou Cindy **VIEIRA** (cindy.vieira@techxv.org)

Séminaires entraîneurs disponibles

L'IFER renouvelle son stage pour les entraîneurs disponibles.

Cette année, nous proposons **2 sessions délocalisées**, l'une en mai à **Lyon** et l'autre en juin à **Toulouse**.

L'objectif : donner les outils pour appréhender les situations de crise, gérer les périodes d'inactivité et favoriser le retour à l'emploi.

Le stage sur 2 jours sera animé comme lors de la première édition par Denis **TROCH**.

Les dates et lieux vous seront communiqués très rapidement.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Nils **GOUISSET** : nils.gouisset@techxv.org



Salaires minimas F1

A compter du **1^{er} juillet 2016**, la rémunération d'un entraîneur salarié à temps complet doit être conforme aux minima fixés ci-après.

Les rémunérations effectives, des entraîneurs pluriactifs à temps partiel, doivent donc être fixées au minimum au prorata de la durée effective du travail, et dans le respect de la durée minimum de travail fixée par l'accord collectif.

Minima applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2016	
	Rémunération annuelle brute
Entraîneur non-cadre à temps complet	23.680 €
Entraîneur cadre à temps complet	38.030 €



Périodes de mutation



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY



Le dernier Comité Directeur de la LNR a décidé de la période des mutations applicables.

La date d'ouverture a été fixée au 20 avril 2016 et la clôture au 15 juin 2016 à minuit.

Ci-dessous, les dates de la période des mutations pour les promus :

TOP 14 : du 20 avril 2016 au 30 juin 2016

PRO D2 : jusqu'au 30 juin 2016

En application des dispositions de la convention de formation et du Statut du Joueur en Formation, les dates limites de proposition et de durée de validité de ces propositions sont les suivantes :

Date limite de proposition du 1^{er} contrat professionnel ou proposition mixte de contrat :

Pour les joueurs dont la convention de formation arrive à échéance au 30 juin 2016, la proposition par le club du 1^{er}

contrat de travail de joueur de rugby professionnel, ou la proposition mixte de contrat, doit être effectuée au plus tard 60 jours avant la date de clôture de la période des mutations, **soit au plus tard le samedi 16 avril 2016 à minuit.**

Durée de validité de ces propositions :

Le Statut du Joueur en Formation prévoit que la durée de validité de la proposition peut être limitée dans le temps, mais qu'elle doit au minimum être valide jusqu'à 30 jours avant la clôture des mutations. Par conséquent la durée de la proposition doit être valide **au minimum jusqu'au mardi 17 mai 2016 à minuit (le lundi 16 mai étant un jour férié : lundi de pentecôte).**

Obligation de déclaration & Carte Professionnelle RAPPEL

Plus besoin de vous déplacer à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports simplifie les démarches pour déclarer votre activité et obtenir votre carte professionnelle en créant un portail de télé déclaration.

<https://eaps.sports.gouv.fr>

Après vérification de votre honorabilité, grâce à l'interconnexion avec les fichiers du ministère de la justice, vous recevrez par courrier votre nouvelle carte professionnelle, format carte bancaire, comprenant un flash code permettant notamment de connaître vos qualifications et prérogatives d'exercice actualisées.



Intersaison F1

Les joueurs de Fédérale 1 bénéficient au minimum de 5 semaines en continu sans présence au club, à compter de la fin de la participation aux compétitions officielles :

- Une période sans présence au club comprise entre la fin de la participation du joueur aux compétitions officielles et le 30 Juin 2016.

- Une période sans présence au club à compter du premier jour de la saison 2015-2016, soit le 1er Juillet 2016 comprenant, au minimum, une semaine obligatoire de congés payés prise par anticipation à compter du 1er Juillet 2016.

Chaque club détermine librement le programme applicable pour l'ensemble de ses joueurs titulaires d'un contrat de travail, sous réserve du respect des obligations présentées ci-dessus.

De plus, chaque club détermine la date de **reprise des entraînements collectifs** ; celle-ci est fixée au plus tôt au **8 Juillet 2016**.

Pour les joueurs ayant muté à l'intersaison, la reprise de l'entraînement collectif n'est autorisée qu'à la condition que ceux-ci aient bénéficié de la période de congés de minimum 5 semaines en continu sans présence au club.

En ce qui concerne les **matchs amicaux**, la participation d'un joueur n'est possible qu'à compter du **30 Juillet 2016**, sous réserve que ce match intervienne plus tôt à compter de la 3ème semaine suivant la reprise de l'entraînement collectif du club.

En conséquence, un délai minimal de 14 jours calendaires doit être observé entre le jour marquant la reprise de l'entraînement collectif et la participation d'un joueur à un match amical.

En ce qui concerne les joueurs retenus en sélection territoriale, nationale ou internationale pendant la période comprise entre mai et août 2016, la période de 5 semaines en continu sans présence au club débute à compter de la fin de la période de sélection.

Comité Directeur de TECH XV

Le Comité Directeur téléphonique de TECH XV s'est tenu, comme chaque premier Jeudi de chaque mois.

A l'ordre du jour de cette réunion, le conseil aux non adhérents. Face à l'augmentation des demandes, les membres ont décidé que, désormais, les salariés devront répondre aux questions des non adhérents. Toutefois, le suivi du dossier ne sera enclenché qu'après avoir enregistré l'adhésion de l'intéressé au Regroupement.

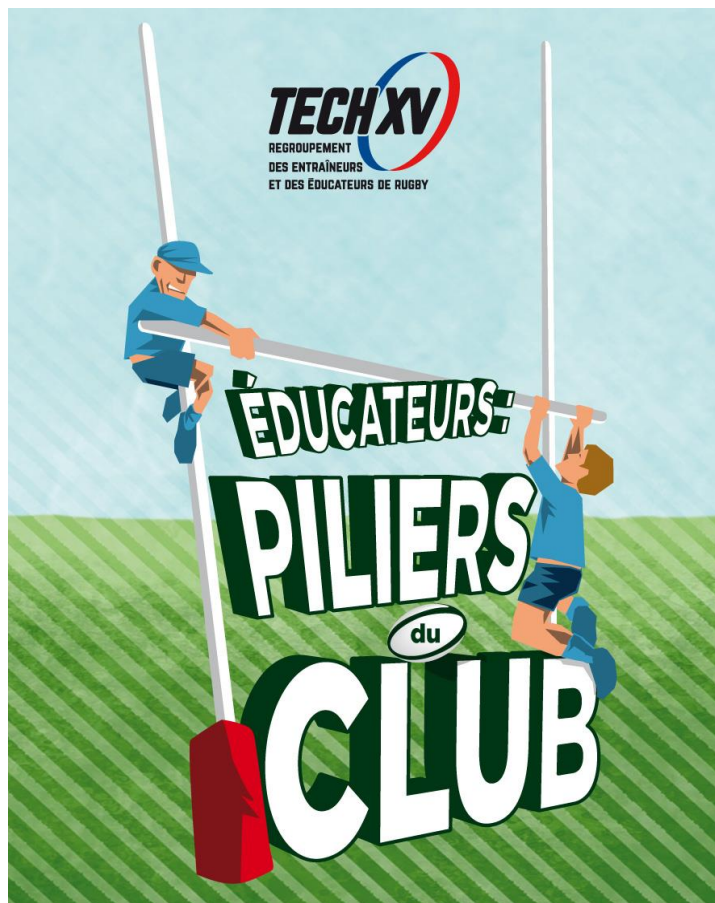
A été également évoqué, la demande de modification règlementaire de la LNR relative au banc de touche suite aux débordements constatés cette saison. Les substitutions ne pourront être faites que par l'entraîneur présent sur le banc de touche.

En ce qui concerne la cellule technique, Alain GAILLARD, a fait un point sur le travail effectué et la remise du rapport aux institutions.

Assemblée Générale de l'IFER :

Olivier NIER a été élu comme président de l'IFER. Les projets porteront sur la mise en place d'une communauté apprenante notamment par le biais de la plateforme en ligne et des Hangout. Objectif : promouvoir les échanges sur le jeu entre tous les acteurs.

Egalement à l'étude, la création d'une cellule de recherche afin d'étudier plusieurs sujets comme l'utilisation des drones dans le rugby, la mise en place de nouvelles technologies (crampons) ou encore la formation des leaders de jeu.



Le mot d'Olivier NIER

« Dans la continuité de la Présidence de Christophe Urios, l'objectif principal de l'IFER est de développer, dans le cadre de la formation continue des entraîneurs de rugby, une communauté apprenante, et ainsi inviter tous les passionnés de l'entraînement sous toutes ses formes (technique, physique, tactique, management,...) à partager pour progresser ensemble.

Nous avons fixé quatre orientations pour les trois prochaines années :

- Développer la formation continue en prenant en compte l'évolution de notre sport, via la plateforme d'E-learning SPIRAL
- Amener à échanger autour des évolutions techniques, managérial, de formation,...
- Travailler sur des projets de recherche appliqués
- Accompagner les entraîneurs en difficulté

Parce qu'il existe énormément de sujets à traiter et de projets à développer, nous voulons y associer le plus grand nombre. Cela dans un esprit positif qui associe rigueur et convivialité. »

